

## Les 60 communes du Sictom Est se sont réunies pour voter le Budget Primitif 2025

Il est proposé aux 4 communautés de communes de maintenir le taux de TEOM à 13.6%



Les 60 communes du Sictom Est se sont réunies pour voter le Budget Primitif 2025

Le comité syndical du SICTOM EST s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Bastides de Lomagne à Mauvezin sous la présidence de Patrick DUBOSC, pour voter le compte financier unique 2024 et le budget prévisionnel 2025.

Le SICTOM EST collecte les ordures ménagères de 60 communes réparties sur 4 communautés de communes.

Malgré l'augmentation du coût du traitement, notamment en raison de l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluante) et de la surtaxe que prélève directement l'Etat, le budget primitif 2025 du SICTOM EST a été établi de façon à ce que les communautés de communes adhérentes n'aient pas, une fois encore cette année, à augmenter le taux de la TEOM. Il leur a ainsi été proposé de le maintenir à 13.6% : à service égal, taux égal sur l'ensemble du secteur.

Rappelons que la TEOM est calculée sur le foncier bâti et que ce sont les communautés de communes qui votent le taux.

Quelques chiffres : le budget primitif 2025 adopté à l'unanimité par les délégués du SICTOM EST s'équilibre à 4 218 012.45 € en fonctionnement et à 1 103 056.15 € en investissements.

Le principal investissement prévu en 2025 est la construction d'un garage permettant de mettre à l'abri les camions benne grue acquis lors du changement de mode de collecte qui a, notamment, permis au SICTOM EST de maîtriser le coût du service public d'élimination des déchets (collecte et traitement) et de faire baisser considérablement les tonnages d'ordures ménagères.

Vous pouvez retrouver tous les documents relatifs aux décisions prises par l'assemblée délibérante du SICTOM EST sur le site <http://sictom-est.fr>.